



Colombes, 23 avril 2020

Collectif Colombes solidaire
colombes-solidaire@laposte.net

Aux hautes autorités publiques :

Monsieur le ministre de la Santé,
Mesdames et Messieurs les député-e-s,
les sénateurs et sénatrices,
Monsieur le Président du conseil départemental 92,
Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
Madame le Maire,

Les différentes prises de parole du Président de la République et des hautes autorités publiques nationales affirment que, dans le contexte actuel de crise sanitaire, où environ 9 millions de personnes en France vivent en dessous du seuil de pauvreté, la mise à l'abri et la réponse aux besoins primordiaux des personnes et familles vulnérables sont prioritaires.

Notre collectif de citoyens et d'associations souscrit pleinement à ces déclarations. Toutefois, à notre grand regret, elles ne sont pas entièrement suivies d'effet. En temps ordinaire, déjà, de nombreuses personnes et familles à Colombes vivent dans des situations de dénuement, auxquelles les pouvoirs publics ne répondent pas.

Notre collectif, les associations, les travailleurs sociaux que nous rencontrons, tous constatent que des familles appellent le standard du 115 des jours durant sans obtenir de réponse, ou alors qu'elles sont envoyées loin, parfois très loin, parfois dans des lieux insalubres ou inadaptés, mettant ainsi par terre leurs efforts de reconstruction. Les besoins alimentaires et de santé de certaines familles, dont une partie n'est pas toujours identifiée, les difficultés de scolarisation et d'accueil au périscolaire des enfants sont des inquiétudes récurrentes, auxquelles les pouvoirs publics ne répondent pas suffisamment, ou pas du tout.

Que dire de la situation actuelle ?

Les associations qui accueillent parfois des centaines de personnes par semaine n'ont plus les moyens humains de fonctionner. La mairie, certes, a mis en place des actions pour les Colombiens, mais les personnes en recherche d'hébergement en sont exclues. C'est souvent la solidarité qui intervient.

Nous attirons votre attention sur les familles sinistrées de la rue d'Enghien (14 mars), toutes hébergées avec beaucoup de difficulté en hôtel social hors de Colombes. Que se passera-t-il après le confinement ? Ces familles ainsi que de nombreuses autres ont leurs attaches à Colombes, les enfants y sont scolarisés...

Que se passera-t-il plus généralement pour les personnes mises à l'abri durant le confinement ?

Par ailleurs, l'abandon dans lequel se trouvent de nombreux mineurs isolés n'est pas acceptable.

La situation que nous décrivons met en avant des responsabilités partagées que chacun doit prendre, de façon pérenne. En malmenant ainsi des personnes, ne va-t-on pas à l'encontre des lois de la République ?

Aussi, nous adressons aux hautes autorités nationales et des collectivités territoriales que vous êtes les demandes suivantes :

L'ÉTAT

- La réquisition des hôtels vides pour loger tous les sans-abris durant la période de confinement, à Colombes et ailleurs.
- Plus de places décentes en hébergement d'urgence, par la création immédiate de places dans des structures actuellement fermées, puis par la pérennisation de nouvelles places d'hébergement dans des locaux existants, à Colombes et ailleurs. On ne peut continuer à laisser les gens – quels qu'ils soient – dans une telle détresse.
- Des moyens supplémentaires au SIAO 92, maintenant, et de façon permanente afin de lui permettre de répondre à l'impératif du respect humain – une écoute attentive, une solution adaptée et un hébergement décent.
- Un renforcement de l'accueil téléphonique du 115 afin de répondre aux appels dans un délai de 10 minutes.

LE DÉPARTEMENT

- Une prise en charge décente des mineurs isolés qui sont pour certains ignorés de l'ASE une fois qu'une place en hôtel est trouvée. Concernant la continuité pédagogique, on constate aussi un renforcement des inégalités pour eux car ils ne disposent pas de matériel informatique ni de connexion internet.
- La possibilité d'un accompagnement des familles par les services sociaux du département.

LA VILLE

- La scolarisation et l'accueil périscolaire au tarif correspondant à leurs revenus de tous les enfants des familles à Colombes.
- Un accompagnement cohérent pour les familles leur permettant une autonomie et une responsabilisation rapides, notamment grâce à une facilitation de la domiciliation par le CCAS.
- Le maintien de l'accès à la domiciliation dans les CCAS afin de permettre aux personnes sinistrées de continuer à faire valoir leurs droits.

Nous vous remercions, vous, élus et hauts représentants de la République de mettre tout en place afin de trouver des réponses humaines aux problèmes de survie auxquels sont confrontées ces personnes et ces familles.

Nous sommes persuadés que leur mise à l'abri et la réponse à leurs besoins primordiaux sont pour elles les premiers pas vers une réelle intégration dans la société.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le collectif Colombes solidaire,

Joël Riandey - UL Fcpe Colombes,
Stéphanie Cardoso - Snuipp,
Chantal Barthélémy-Ruiz - Colombiens solidaires et citoyens,
Boubakar Mazari - Asti,
Jean-Marc Lauriol - les Restos du cœur
Geneviève Gojard, Florence Gautier, Adda Bekkouche - coordinateurs du collectif